



Syndicat National **Force Ouvrière**
des Finances Publiques
Section du Calvados

PERMANENCE :
7, bd Bertrand - 14034 Caen Cedex
3^{ème} étage - Porte 318
fo.ddfip14@dgfip.finances.gouv.fr
02.31.38.34.61

Première Organisation Syndicale dans le Calvados

Caen, le 11 février 2021

LA DISTANCIATION, C'EST BIEN ! LE DISCERNEMENT C'EST MIEUX !



*J'ai pas
j'ai TÉLÉTRAVAIL*

Alors que le virus circule toujours, le premier ministre a déclaré il y a quelques jours à l'issue du Conseil de défense et de sécurité nationale que le télétravail doit être renforcé dans les entreprises et administrations.

Dans son message du 10 février adressé à l'ensemble des agents, le directeur général de la DGFIP demande aux agents de « maximiser le télétravail dès lors que leurs fonctions le permettent et de télétravailler à minima un jour de plus par rapport à sa quotité actuelle pour faire ainsi significativement bouger les lignes pour la DGFIP et contribuer ainsi à la bonne gestion de cette crise et à une meilleure situation sanitaire pour notre pays. »

Ces consignes redescendent dans les départements via les directeurs départementaux et chacun y va, à sa façon, pour répondre à la commande nationale.

Si l'on peut comprendre l'objectif de la démarche pour freiner la circulation du virus, ce ne doit pas être l'occasion de gonfler les chiffres dans le but d'être les meilleurs. Il faut rappeler que le télétravail relève du choix personnel de l'agent. Il est essentiel que le ressenti de chaque agent soit pris en compte.

A LA DGFIP, TOUT N'EST PAS QU'AFFAIRE DE CHIFFRES !

Certains agents avaient ainsi accepté de jouer le jeu pendant la période de confinement fin 2020 et ont souhaité depuis le début d'année revenir en présentiel totalement ou réduire leur part de télétravail. Et toutes Les raisons sont acceptables ! Force est de constater que l'isolement et la perte du collectif sont des motifs récurrents. Mais le besoin de séparer sphère professionnelle et privée, les difficultés à se trouver un espace de travail confortable à la maison et le partager avec le conjoint ou les enfants sont également avancés.

Beaucoup d'agents travaillent sur un coin de table sans les équipements dont ils disposent au bureau, obtenus, faut-il le rappeler, **GRACE A L'ACTION DES SYNDICATS EN CHS-CT**. Fauteuils et bureaux ergonomiques, double-écrans, souris verticales, repose-poignets et bien d'autres encore.

Des pressions sont exercées sur certains agents pour basculer en télétravail ou l'amplifier. A l'inverse, d'autres qui souhaiteraient en bénéficier se le voient refusé. Manque d'autonomie, voire manque de confiance parfois. Les non-dits laissent planer le doute. D'autres y ont encore été placés d'office !

Le télétravail met aussi à mal l'organisation des services. Difficile pour les chefs de services de s'y retrouver entre ceux qui sont en congés, en maladie, en télétravail. Et parfois le manque de communication sur le statut de chacun crée des tensions dans les services entre les agents et avec la hiérarchie. Poser des congés devient extrêmement compliqué.



La suspicion sur le travail réalisé freine aussi certains agents qui se disent fliqués.

**ALORS, LE TELETRAVAIL,
C'EST : SI JE VEUX, QUAND C'EST POSSIBLE,
LE TEMPS QUE JE VEUX,
ET SANS PRESSION INUTILE !**

CONSULTER LES SYNDICATS, CE SERAIT BIEN AUSSI !